



Conseil d'administration du 30 juin 2023

Membres en exercice : 53
Membres présents ou supplés : 29
Membres ayant donné mandat : 5
Nombre de voix : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20230100
ADHESION A DES PERSONNES MORALES

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 16 juin 2023, s'est réuni le 30 juin 2023 à 14h, à l'observatoire du Mont Aigoual, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE représentée par Mme Dominique DELMAS, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE représentée par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Agnès DELSOL, Mme Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Pascal FACON représenté par M. Julien CHAZE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER représenté par Mme Irène LEBEAU, M. Jean HANNART, Mme Christine LACOSTE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Mickaël MEYRUEIX, Mme Sophie PANTEL représentée par M. Robert AIGOIN, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, Mme Sylvie ROBERT, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : Mme Jeannine BOURRELY à Mme Sylvie COISNE, M. Nicolas DE DAVYDOFF à Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, Mme Line ROUSTAN à M. André THEROND.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion aux personnes morales suivantes, pour l'année 2023 et suivantes :

- Association nationale des Artisans Lauziers Couvreurs – 4 Boulevard du Soubeyran 48000 MENDE – pour un montant de 60 €.

La directrice,

Anne LEGIÈRE

Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN

Pour la Directrice,
Région Occitanie
Parc national des Cévennes
Le Directeur adjoint
Rémy C...

